

ARE Normandie

Téléphone : 0970832970

Télécopie :

Courriel : ndie-urbanismehn@enedis.fr

Interlocuteur : GAGNIARD Sandrine

M. LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
PLACE ALBERT LEMARIGNIER
14150 OUISTREHAMObjet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

DEVILLE-LES-ROUEN, le 29/10/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0144882500030 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : BOULEVARD DU COMMANDANT KIEFFER
14150 OUISTREHAM
Référence cadastrale : Section AE, Parcalle n° 315-317-363-389
Nom du demandeur : BERTHEAU Emmanuel

Compte tenu des informations reçues concernant ce projet et sans précision particulière de votre part, nous avons considéré que ce projet n'a pas d'impact sur l'alimentation électrique. Par conséquent, aucune intervention n'est nécessaire sur le réseau public de distribution d'électricité.

Cette réponse reste valable sur la base des hypothèses précédentes pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sandrine GAGNIARD**Votre conseillère**

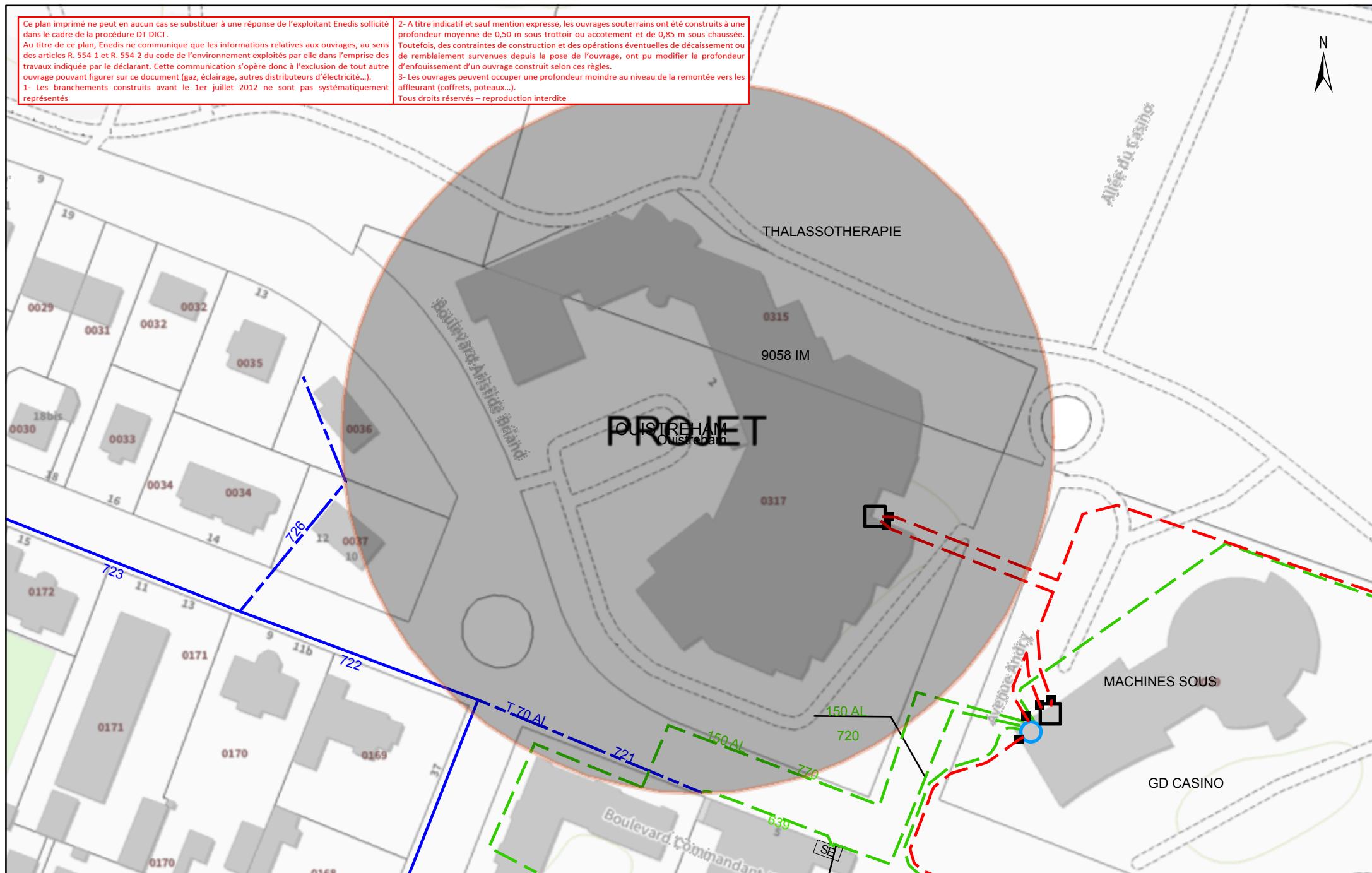
Le plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.

Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'entreprise de travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés

6 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une
profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée
7 Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou
8 de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur
9 d'enfonnement d'un ouvrage construit selon ces règles.
10 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers le
11 affleurant (coffrets, poteaux...).
12 Tous droits réservés – reproduction interdite

N



A horizontal scale bar with tick marks at 0, 10, and 50 meters. The bar is 50 units long, and the segments between the tick marks are equal in length.

29/10/2025

13:04:40